

Image not found or type unknown



# Droit commercial audience du juge commissaire

Par **youyou 06**, le **17/02/2014** à **14:19**

En tant que créancier, Je suis invité à une audience du juge commissaire pour réclamation d'une créance (Article R624-3 du code de commerce). En refusant de me rendre à l'audience, ma créance est-elle admise ou rejetée? sans ma présence à l'audience du juge-commissaire? merci de me répondre